

Une version 4.0 du « Guide générique » est disponible

Le 20 mai 2021

Réglementation

Les partenaires sociaux viennent de publier une nouvelle version du « Guide générique ». Pour rappel, ce Guide contient des principes et mesures permettant aux entreprises de travailler en sécurité en limitant au maximum les contaminations au travail.

1. Le Guide générique : rappel

En avril 2020, paraissait le « *Guide générique pour lutter contre la propagation du Covid-19 au travail* », fruit d'une collaboration entre les partenaires sociaux du Conseil Supérieur pour la Prévention et la Protection au travail, de l'« Economic Risk Management Group », du SPF Emploi et de la cellule stratégique de la ministre de l'Emploi.

Cet instrument contient des principes et mesures visant à permettre aux travailleurs d'effectuer leur travail en toute sécurité, en maintenant le risque de contamination aussi bas que possible et en évitant, autant que faire se peut, les contaminations.

Le Guide propose des mesures de prévention « concrètes et réalisables » pour soutenir les employeurs et protéger les travailleurs, que ce soit pendant les trajets de et vers le lieu de travail et durant les différentes activités liées au travail.

Le Guide générique constitue un outil général, qui peut être complété par des mesures plus spécifiques aux secteurs concernés. De nombreux secteurs ont d'ailleurs utilisé cette possibilité en établissant des « Guides sectoriels » ou autres protocoles : les commissions paritaires 118, 124, 201, 220 et 311, pour ne citer qu'elles.

2. Une nouvelle version est disponible

Le 12 mai dernier, les partenaires ont validé et publié une version actualisée du Guide générique.

Pour ce faire, ils ont tenu compte des nouvelles connaissances scientifiques et du changement de la situation sur le terrain, dont naturellement l'évolution des stratégies de test et la progression de la vaccination.

Parmi les ajouts, relevons l'introduction d'un nouveau chapitre en lien avec la stratégie de test dans les entreprises et des éclaircissements en matière de ventilation et d'aération.

Pour plus d'informations, nous renvoyons le lecteur :

- Au [Guide générique - version 4.0](#) ;
- A la [page du SPF Emploi relative aux Guides sectoriels](#).

Que retenir ?

Les partenaires sociaux ont publié une version 4.0 du « Guide générique », contenant des principes et mesures permettant aux entreprises de travailler en sécurité en limitant au maximum les contaminations au travail.

Cet instrument tombe à point nommé, dans le contexte du retour progressif au travail à partir du 9 juin 2021.

Sources : communiqué du SPF Emploi du 12 mai 2021 et version 4.0 du Guide générique pour lutter contre la propagation du Covid-19 au travail.

**Sotra est un cabinet d'avocats spécialisés en droit social,
dans le secteur privé et le secteur public.
Notre valeur ajoutée découle de l'excellence de nos services et de notre proximité.**

Avenue Louise 65 Louizalaan 1050 Bruxelles – Brussel | + 32 (0)2 2 899 50 50
Passage de l'Atelier, 6 bte 2 – 5100 Jambes | + 32 (0)81 39 17 30

www.sotra.be | info@sotra.be